Numéro 6
Novembre 2010

Lettre du P3A

Programme d'Appui
à la mise en œuvre de l'Accord d'Association

Atelier de préparation du Jumelage Finances (DGI)
Avril 2010, Hôtel Sheraton Club des Pins, Alger

focus

Améliorer les relations avec les contribuables

DANS CE NUMÉRO ...

Page 2 Jumelage Finances : les acteurs en parlent
Page 5 Atelier thématique « Tourisme et environnement »
Page 6 Missions et séminaires TAIEX

Préparation du contrat du Jumelage Concurrence
Centre des Affaires Hilton, Alger, 9 et 10 Novembre 2010

LES CONTRATS DE JUMELAGE PRÊTS A LA SIGNATURE

Les contrats des 5 jumelages (Impôts, Infrastructure Qualité, Qualité de l'Eau, Artisanat et Concurrence) sont prêts à la signature. En vue de préparer la mise en route imminente des jumelages (prévue pour Janvier 2011), l'UGP a organisé une formation des Chefs de Projets et des Conseillers Résidents de Jumelage. Outres les activités liées aux jumelages en cours, un atelier thématique autour du sujet « Tourisme et environnement » et une formation des nouveaux Points Focaux ont été organisés. Les missions TAIEX programmées ont continué à se dérouler comme prévu et cela aussi bien à l'étranger qu'en Algérie.

Comme annoncé dans le numéro précédent de la Lettre du P3A, le mois de novembre a été d'une forte intensité pour le Programme. Les contrats de jumelage sont prêts et certains déjà lancés dans le circuit pour signature. Les jumelages Infrastructure Qualité et Relations avec les contribuables sont programmés déjà pour commencer à travailler la première semaine de Janvier 2011, car leur signature est très proche. L'UGP a fait de son mieux non seulement pour préparer les contrats dans les dates prévues mais aussi pour former les acteurs et responsables principaux pour qu'ils puissent se mettre au travail. Pour cela, une formation spécifique a été organisée par l'UGP à laquelle ont participé tous les CP et les CRJs des 5 jumelages. Elle leur a permis d'échanger aussi des expériences dans la préparation et de poser des questions aux experts de l'UGP et d'autres invités venus pour partager leurs expériences réussies.

Atelier thématique «tourisme et environnement»

L'UGP continue à œuvrer pour l'identification de nouveaux thèmes et sujets qui pourraient faire l'objet d'une assistance technique de court terme TAIEX ou même des nouveaux projets de jumelage pour le P3A (2). Dans ce sens, les 9 et 10 novembre un atelier thématique a été organisé à Zéralda, Alger, autour du sujet «tourisme et environnement». L'événement a réuni une bonne soixantaine de cadres des administrations algériennes concernées et a servi à montrer les tendances actuelles du secteur, qui se regroupent dans le tourisme dit «responsable» et «durable». Deux experts européens et un expert algérien ont animé l'atelier. L'UGP a convié les journalistes du Club de Presse du P3A pour couvrir l'événement et assurer une diffusion dans la presse.

Formation des nouveaux Points Focaux

Dans la même ligne, l'UGP organise des activités pour veiller à ce que les bénéficiaires soient informés des possibilités de coopération que le P3A(1) offre dans le but de rapprocher les administrations. Pour cela, un atelier de formation des nouveaux Points Focaux désignés par les différents ministères, a eu lieu dans les locaux de l'UGP.

Missions TAIEX

Les opérations TAIEX continuent à se dérouler à un bon rythme. En novembre, l'Algérie a participé à un séminaire multi-pays à Bruxelles (nouvelle législation du marché intérieur de l'Union européenne), et deux autres missions (lutte contre le blanchiment d'argent et sécurité des produits alimentaires) se sont déroulées en Algérie.

Le P3A est un programme géré par le Ministère du Commerce et financé par l'Union européenne - Publication éditée par l'UGP

Améliorer les relations avec les contribuables

Le Jumelage retenu pour améliorer les relations avec les contribuables sera le premier jumelage institutionnel qui se déroulera en Algérie dans le cadre du P3A. Le contrat est prêt et sera signé début décembre. Les deux chefs de projet, M. Abdenour Hibouche et M. Alain Vincent expliquent les préparatifs en vue de lancer les activités du projet et d'atteindre les objectifs fixés.

Le projet de jumelage en bref

- Intitulé du projet : «Poursuite du processus d'amélioration des relations de l'administration fiscale avec les contribuables»
- Budget : 860 000 €
- Durée d'exécution : 18 mois
- Bénéficiaire : DGI (Direction Générale des Impôts)
relevant du Ministère des Finances
- Partenaire européen : Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) relevant du Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la réforme de l'État (France)

M. Abdenour HIBOUCHE, chef de projet, DGI (Algérie)

M. Abdenour HIBOUCHE
Chef de projet DGI

Où en est le contrat de jumelage ?

Après les différentes phases d'élaboration du projet de contrat en concertation avec l'UGP et en relation avec le partenaire français, à savoir la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP), le projet a été endossé par la délégation de l'Union européenne en Algérie, après approbation par la CE à Bruxelles. Il sera signé par toutes les parties concernées, à savoir le Directeur du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A) au niveau de l'Unité de Gestion de Programme (UGP), la DGFiP Française et la Direction Générale des Impôts (DGI) algérienne début décembre 2010.
Après signature, le contrat sera notifié aux deux parties, la DGI et la DGFiP, avant sa mise en œuvre qui devrait intervenir, comme convenu, en janvier 2011.
Les Chefs de Projets (CP) ainsi que les Conseillers Résidents de jumelage (CRJ) de la DGFiP et de la DGI ont été désignés. Des locaux ont été mis à la disposition du CP et du CRJ par la DGI. Des groupes de travail ont été mis en place par l'administration fiscale algérienne. Des experts de l'administration fiscale française sont également mobilisés.
Il convient de rappeler que le jumelage institutionnel engagé par le Ministère des Finances, par le biais de la DGI, est le premier jumelage à être mis en œuvre en Algérie. Cela mérite d'être signalé.

De nouvelles structures de l'administration fiscale ont été mises en place (DGE, CDI et CPI). Quelle sera la contribution du projet suite à cette restructuration ?

La DGI a engagé un Programme de Modernisation ambitieux visant notamment à se doter d'une organisation moderne, de règles et de procédures contribuant à la compréhension de la règle fiscale et à l'acceptation de l'impôt par tous, à renforcer le contenu et la qualité des services aux contribuables, de manière à se transformer en administration de services placée au cœur du service public tout en restant une administration de contrôle.
Pour répondre à notre demande et contribuer à cette restructuration, deux étapes principales de travaux seront réalisées dans le cadre de ce jumelage :
1. Établir un bilan des réformes de réorganisation décidées au cours des années précédentes et évaluer l'impact de ces mesures sur l'efficacité des services, sur l'amélioration des relations avec les contribuables. Ce diagnostic sera complété par une visite des nouveaux services en place, notamment les sites pilotes du Centres des Impôts (CDI) ou les Centres de Proximité des Impôts (CPI) ainsi que la Direction des Grandes Entreprises (DGE).
2. Élaborer un plan d'ensemble qui améliore concrètement les relations entre l'administration fiscale et le contribuable, tant du point de vue de la qualité de service que de la confiance mutuelle. La nouvelle organisation des CDI et des CPI, ainsi que celle de la DGE y seront précisément analysés pour vérifier s'ils répondent correctement aux objectifs visés en termes d'amélioration du service à l'usager.

Qu'envisage le projet dans les domaines du contrôle fiscal et du contentieux pour l'amélioration des relations avec les contribuables ?

Concernant le contrôle fiscal et pour répondre à notre demande, des pistes d'amélioration dans ces deux domaines seront proposées en vue notamment d'accroître la transparence dans la programmation des contrôles en étudiant la mise en place de méthodes de programmation objectives et de proposer une procédure encadrant les rejets de comptabilité et une méthodologie de taxation d'office.
Les procédures contentieuses et la

réduction des délais de traitement des contentieux feront l'objet d'un diagnostic approfondi, dont les résultats seront communiqués à la DGI. Un groupe de travail sera organisé associant des experts algériens et français pour déterminer les pistes d'évolution adaptées à la réalité algérienne.

Equipe de direction du jumelage DGI-DGFiP, Ministère des Finances, Octobre 2010

Quelles sont les procédures et pratiques qui seront revues ?

Plusieurs actions du projet vont dans ce sens. Il est prévu la mise en place de nouveaux outils de suivi (tableaux de bord) permettant de mesurer l'impact des efforts de communication de l'administration fiscale et l'impact des nouveaux services proposés.

De nouveaux services aux contribuables, en particulier via le site Internet de la Direction des impôts, tels que la télé déclaration des impôts et taxes pour les entreprises, la possibilité d'accéder à l'ensemble des imprimés fiscaux via Internet, avec éventuellement une aide en ligne pour les remplir, et de consultation par les contribuables de leur situation fiscale.

Il est prévu également l'élaboration et la mise en œuvre des procédures de contrôle sur les assiettes des impôts indirects, de prévention des fraudes et de contrôle fiscal.

D'autres procédures seront revues et complétées :

- les dispositions du code de procédures fiscales concernant les rejets de comptabilité. ;
- L'allégement des procédures contentieuses ;
- l'analyse des délais de traitement des contentieux par Wilaya et recommandations visant au raccourcissement de ces délais et examen des mesures susceptibles d'aboutir à une plus grande déconcentration de l'instruction des contentieux et des décisions y afférentes.

Peut-on évaluer le nombre de cadres qui seront touchées par le projet, notamment à travers les actions de formation et de sensibilisation ?

Des actions de formation ainsi que des séminaires seront organisés au niveau du Ministère des Finances, elles concerneront les 4 volets prévus par le jumelage. Voici un détail des 4 volets:

Volet 1, organisation des services fiscaux et relations avec les contribuables :

- formation des agents d'accueil ;
- séminaire sur l'amélioration des relations entre administration fiscale et contribuables. Ce séminaire s'adressera aux fonctionnaires les plus concernés et pourrait être éventuellement ouvert à des associations ou des représentants des contribuables en cas de besoin, soit une soixantaine de participants.

Volet 2, organisation et procédures relatives aux impôts indirects :

- formation aux procédures de contrôle sur les assiettes des impôts indirects, soit une trentaine de participants ;
- séminaire d'information et de formation auprès des personnels des services de la DGI chargés de l'établissement, du recouvrement et du contrôle des impôts indirects, soit une soixantaine de participants.
- séminaire de sensibilisation et de formation sur les évolutions proposées dans le domaine des impôts indirects (législation, recouvrement, contrôle). Ce séminaire s'adressera aux responsables algériens en fonction dans les services des contributions indirectes, soit une soixantaine de participants.

Volet 3, amélioration des procédures de contrôle fiscal :

- séminaire sur les meilleures pratiques constatées en matière de contrôle fiscal et sur les évolutions envisagées visant à une meilleure pédagogie et donc à une meilleure acceptabilité des contrôles par les contribuables, soit une soixantaine de participants. Ce séminaire s'adressera aux contribuables les plus concernés par ces contrôles et à leurs conseillers (experts comptables, conseillers fiscaux, avocats) ;
- élaboration d'un kit de formation spécifique destiné aux agents chargés des contrôles (une trentaine de participants) et session de formation des formateurs (une vingtaine de participants) .

Volet 4, allégement des procédures contentieuses et réduction des délais de traitement des contentieux :

- séminaire sur les meilleures pratiques constatées en matière de contentieux et sur les évolutions nécessaires. Ce séminaire s'adressera essentiellement aux juristes et aux conseillers d'entreprises (experts comptables, conseillers fiscaux, avocats), soit une soixantaine de participants.
- formation sur les techniques de rédaction des décisions de rejet des réclamations pour une trentaine de participants.

Comment la DGI entend-elle faire connaître aux contribuables les innovations qui interviendront dans le secteur durant le projet ?

En plus de l'atelier de lancement qui sera organisé au cours du premier mois de mise en œuvre du projet, une brochure à destination du grand public et des agents de la DGI présentant les objectifs et résultats attendus du jumelage sera établie et publiée sur le site internet de la DGI. (http://www.mfdgi.gov.dz/) et dans la lettre de la DGI.

De même, un ultime séminaire de clôture sera organisé durant le dernier mois de mise en œuvre du projet et permettra de dresser un bilan des activités conduites et de la réalisation des résultats du projet. Enfin, des séminaires d'information et de sensibilisation seront organisés à Alger pour chaque volet retenu dans le projet de jumelage .

Site Web de la DGI:

www.mfdgi.gov.dz

M. Alain Vincent, chef de projet DGFiP (France)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

M. Alain VINCENT
Chef de projet DGFiP

Quels sont les points forts de votre offre ?

Ce premier jumelage dans le domaine fiscal et financier, entre l'Algérie et la France, est très important pour nous. Il s'appuie sur plusieurs points forts. J'en retiendrai trois. Tout d'abord une grande expérience de la France dans la conduite des jumelages financés par l'Union européenne avec plusieurs pays aussi bien européens (Bulgarie, Pologne, Roumanie, République tchèque, par exemple), que des pays de l'arc méditerranéen (Maroc, Liban, Tunisie, notamment). Le deuxième atout réside dans une coopération éprouvée entre l'Algérie et la France dans le cadre de missions bilatérales conduites aussi bien par la direction générale des finances publiques que par la direction générale des douanes et des droits indirects. Le très haut niveau technique et la grande implication des experts que la France met à la disposition du jumelage constituent, à n'en pas douter, le troisième point fort.

Quelle expertise comptez-vous déployer pour les activités du projet ?

Sur le plan de la méthode, les experts français travailleront en étroite coopération avec les experts algériens. Je tiens beaucoup à ce travail en commun. Il permet d'éviter les malentendus, de limiter les pertes de temps et donc d'être plus efficace. Les experts français connaissent déjà, pour la plupart d'entre eux, la coopération internationale et maîtrisent parfaitement leur domaine d'intervention. Ils seront donc rapidement opérationnels. La démarche reposera d'abord sur un état des lieux de l'existant par rapport aux objectifs de l'action définie par le contrat de jumelage. Puis des propositions et des suggestions seront formulées aux autorités algériennes. Pour moi, l'adaptation constante au contexte de l'Algérie des orientations proposées représente la ligne de force qui déterminera l'action des experts et les éventuels arbitrages du chef de projet. L'ensemble sera ensuite soumis aux décideurs algériens. C'est un point clé de la réussite du jumelage.

Quel est le planning retenu pour la mise en œuvre du projet ?

Le jumelage durera dix-huit mois. Comme vous le savez, il comprend quatre composantes : relations avec les contribuables, contributions indirectes, contrôle fiscal et contentieux. Les actions devront s'enchaîner harmonieusement pour éviter une trop forte concentration d'actions en concomitance. Il faut aussi suivre une logique dans la coordination des différents thèmes d'action. Après les phases de diagnostic et les propositions, nous passerons à la partie concrète en nous inspirant très largement des constats de terrain. En un mot, le planning prendra en compte une logique de conduite de projet que nous maîtrisons bien.

Quelle est la part de la formation (formation de formateurs, kits de formation, séminaires) dans le projet ?

La formation des fonctionnaires algériens représente un paramètre essentiel de la durabilité du jumelage. La transmission du savoir-faire se fera par l'organisation de séminaires et par des sessions de formation proprement dites. La dimension pédagogique sera prise en compte par la mobilisation d'experts parfaitement impliqués dans la formation au sein de la direction générale des finances publiques. Cet aspect des actions du jumelage constitue un investissement de 40 jours d'expertise pour dix experts sur les quatre composantes. Séminaires de formation et sessions de formation feront l'objet d'une préparation en amont tant pédagogique que technique. Au surplus, les deux thèmes du contrôle fiscal et du contentieux prennent en compte l'élaboration de kits de formation et des sessions de formation de formateurs, sur lesquels reposera ensuite la diffusion de notre expérience au sein des équipes de l'administration algérienne.

Comment le projet va-t-il procéder pour faire connaître l'expérience européenne, aider au rapprochement des administrations ?

D'ores et déjà, la France travaille dans le domaine fiscal et financier avec les autres pays de l'Union européenne. Ces échanges sont largement pratiqués dans la plupart des jumelages ou au sein d'organismes internationaux. Nous ne craignons pas d'aller chercher ailleurs ce qu'il y a de meilleur. Les visites d'étude prévues au jumelage permettront de comparer, sur les thèmes du jumelage, les différentes options retenues en fonction des caractéristiques propres aux pays visités et aux objectifs poursuivis. Outre en France, les visites d'études seront organisées en Grande-Bretagne, en Espagne et en Italie. Il est certain que ces contacts entre l'administration algérienne et les administrations des pays visités permettront de créer des liens, de trouver de l'inspiration, d'alimenter les réflexions et ainsi d'être facteurs de progrès pour une meilleure connaissance et donc pour une meilleure compréhension des uns et des autres.

Site Web DGFiP :

http://www.performance-publique.gouv.fr/les-acteurs-de-la-performance/au-ministere-du-budget-des-comptes-publics-et-de-la-fonction-publique/la-direction-generale-des-finances-publiques-dgfip.html

Les dimensions d'un tourisme durable et responsable

Atelier thématique « Tourisme et Environnement »
Hôtel Safir Mazfran, Zéralda, Alger, Novembre 2010

Un atelier thématique autour du thème «Tourisme et environnement» a été organisé par l'UGP le 11 novembre 2010, à Zéralda, Alger. Ce type d'atelier a pour but d'explorer en profondeur un domaine spécifique et de faire ressortir les possibilités de coopération qui peuvent être formulées dans le cadre du P3A.

La rencontre a été ouverte par M. HAMDADOU, Directeur Général du tourisme au Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, M. El OUARDI, Directeur du développement au même ministère et M. ZELMATI, Directeur de l'UGP du P3A. Une soixantaine de cadres provenant des institutions publiques, des organes de soutien au tourisme et d'associations professionnelles ont participé à cet atelier qui a été animé par deux experts européens et un expert algérien.

Dès le début du séminaire, une présentation d'un tableau d'ensemble de l'activité touristique a permis de situer les enjeux. Le tourisme est aujourd'hui une industrie globale qui se caractérise par une grande diversité dans la répartition des zones touristiques.

L'Algérie se trouve encore sur la ligne de départ mais elle dispose d'atouts qui peuvent faire d'elle, tout comme d'autres pays du pourtour méditerranéen, une destination de premier plan.

Il est possible de ne pas « subir » l'expansion du tourisme mais de l'organiser, de la mettre sur la bonne voie en tirant profit des expériences accumulées, en prenant en compte les évolutions les plus récentes.

Prendre la mesure de la place du tourisme

Quelques chiffres clés avancés lors des présentations faites à l'atelier thématique rendent compte de l'importance du tourisme aujourd'hui.

Au plan économique, le tourisme est la première industrie à l'échelle mondiale ; en 2009 il a généré 852 milliards de dollars soit 611 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Pour 49 pays émergents, le tourisme constitue la première source de revenus. Un employé sur 12 dans le monde travaille en rapport avec le secteur du tourisme.

En 2009, le tourisme a concerné 880 millions de personnes. On est loin des 25 millions de touristes recensés en 1950. L'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme) prévoit qu'en 2020 les arrivées internationales dépasseront 1,5 milliard.

Lieux et pratiques du tourisme

Le tourisme de masse s'appuyant sur des infrastructures lourdes (hôtels) qui reste prédominant, s'accompagne du développement d'un tourisme urbain. La ville reste le premier espace fréquenté par les touristes qui y séjournent au moins 1 à 2 jours en allant vers leurs destinations et à leurs retours.

De nouvelles formes de tourisme se développent, le tourisme culturel prend 10% du marché, le tourisme de nature et l'écotourisme aussi améliorent leur position.

La quête de «bonnes pratiques»

Après des décennies d'expansion « spontanée » du tourisme, un constat lucide des effets indésirables de cette expansion a commencé à se faire : on relève les dommages que peut entraîner l'expansion du tourisme sur la biodiversité ou les transformations irrémédiables du paysage résultant de la construction ou encore la perturbation des zones côtières et de la faune.

Les impacts socio-culturels du tourisme de masse ont tôt fait d'apparaître : transformation de l'identité locale et des valeurs, adaptation à la demande touristique (souvenirs, artisanat), perturbation de la faune (bruit, destruction d'habitat…), inégalité économique entre les habitants et touristes et irritation en raison du comportement touristique.

Ce constat des impacts négatifs du tourisme a amené les parties prenantes à réfléchir aux voies que doit prendre le tourisme. Tout est passé au crible : comportement des touristes et des opérateurs, méthodes de construction des infrastructures touristiques.

En réponse à ce constat, un Système de Management Environnemental (SME) est mis au point pour répondre aux exigences environnementales, pour améliorer l'image et la compétitivité de l'entreprise, pour motiver le personnel, pour favoriser l'intégration de l'entreprise dans la vie locale.

Le tourisme dit responsable prend en compte l'ensemble des effets négatifs constatés. Dans une avancée vers ce type de tourisme dit responsable, un grand nombre de labels écologiques tels que l'Ecolabel européen, le Green Globe ou encore l'ISO 14001 ont été développés.

La définition du "tourisme durable" résume l'évolution des idées en matière de tourisme et constitue un guide pour l'action : « toute forme de développement, aménagement ou activité touristique qui respecte et préserve à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales et contribue de manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent et séjournent dans ces espaces ».

Algérie : recherche d'un modèle de développement du tourisme

Les travaux de cet atelier thématique, en dressant un panorama des tendances qui marquent le tourisme pourraient contribuer à élaborer en Algérie des lignes directrices pour un développement du tourisme qui ferait de l'Algérie une destination privilégiée.

Lutte contre le blanchiment d'argent, sécurité des produits alimentaires et marché intérieur de l'Union européenne

Deux missions TAIEX se sont déroulées en novembre en Algérie, l'une portait sur le blanchiment d'argent, la deuxième sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires. L'Algérie a participé aussi à une rencontre TAIEX multi-pays à Bruxelles sur la nouvelle réglementation du marché intérieur de l'UE.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Ce thème était à l'ordre du jour d'un séminaire TAIEX initié à la demande de la CTRF (Cellule de Traitement du Renseignement Financier). Il a été organisé à Alger durant deux jours, les 22 et 23 novembre 2010.

Ce séminaire auquel ont participé des cadres du ministère des Finances et de la CTRF ainsi que des notaires, a permis d'amorcer la réflexion autour de la lutte contre le blanchiment d'argent et en particulier sur le rôle des notaires dans ce domaine.

Des représentants du secteur de la Justice, de la Direction Générale des Douanes, de la Gendarmerie Nationale et de la Direction Générale de la Sûreté Nationale ont également pris part à cette rencontre.

Au cours de ce séminaire dirigé par Le Président de la CTRF, deux experts européens ont présenté les expériences et les méthodes de travail de deux États membres de l'UE (Espagne et France) dans le processus de lutte contre le blanchiment d'argent. Le thème a été étudié sous différents angles :

- La typologie des infractions ;
- Les principaux types d'infractions relevées par les notaires ;
- Les critères utilisés par les notaires pour émettre une déclaration de soupçon ;
- La présentation des structures impliquées (professions et structures astreintes à l'obligation de déclaration, les institutions concernées) ;
- Les méthodes utilisées afin d'impliquer les notaires, la formation, l'aide à la définition des critères de soupçon, etc.

A travers ce séminaire, la CTRF, organe spécialisé et indépendant, entend se renforcer dans ses missions de collecte, de traitement et d'analyse des renseignements financiers en vue d'assurer la détection, la prévention et la dissuasion du recyclage de fonds issus de la criminalité et des fonds destinés au financement des activités liées au terrorisme en Algérie.

Séminaire TAIEX, sécurité des produits alimentaires, Alger, Novembre 2010

La réglementation européenne en matière de contrôle sanitaire des produits animaux et d'origine animale, notamment le «paquet hygiène»

S'inscrivant dans la continuité, après une première mission TAIEX organisée en juin 2010, la Direction des Services Vétérinaires, relevant du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a bénéficié d'une deuxième mission TAIEX, qui a eu lieu les 23 et 24 novembre 2010 à Alger.

Cette mission a été organisée sous forme de séminaire ayant pour thème : «la réglementation européenne en matière de contrôle sanitaire des produits animaux et d'origine animale, notamment le paquet hygiène ».

Une cinquantaine de cadres exerçant au sein du Ministère de l'Agriculture ont pris part à cette rencontre ouverte officiellement par le Directeur des Services Vétérinaires. Les représentants des médias nationaux (télévision, radios et presse écrite) ont été invités à couvrir l'événement.

Cinq experts venus de différents États membres de l'Union européenne ont abordé, dans le détail, des questions liées aux thèmes du séminaire, à savoir :

- Présentation générale de l'architecture et des constituants de la réglementation européenne applicable aux produits animaux et d'origine animale ;
- Principaux règlements et directives sur la sécurité sanitaire des aliments ;
- Responsabilités, objectifs et principes généraux des contrôles officiels par rapport au paquet hygiène ;
- Règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits animaux et d'origine animale conformément aux nouveaux règlements européens, notamment pour les produits exportés ;
- Recours aux guides de bonnes pratiques d'hygiène et des bonnes pratiques de fabrication.

Les exposés étaient suivis de questions et de débats qui ont permis aux participants d'approfondir leurs connaissances et à bénéficier des expériences européennes dans ce domaine en vue d'assurer un niveau élevé de sécurité des aliments.

M. Jean-Marie GOBEAUX, Chef de section à l'Unité de Renforcement des institutions, Jumelage et TAIEX à la DG Elargissement de la Commission européenne était présent pour participer à ce séminaire.

Séminaire sur la nouvelle législation dans le marché intérieur de l'Union européenne

Un séminaire TAIEX sous forme de rencontre multi-pays a été organisé à Bruxelles le 18 novembre 2010 pour faire comprendre les évolutions récentes de la législation spécifique de l'UE dans le domaine du marché intérieur. Une délégation algérienne était présente à cette rencontre.

Site Web TAIEX :
http://taiex.ec.europa.eu

Finalisation du contrat de jumelage «Concurrence»

Atelier de Réflexion Concurrence,
Centre des Affaires Hilton, Alger, Novembre 2010

En organisant l'atelier de réflexion consacré à la préparation du jumelage «concurrence» , l'UGP vient de boucler son agenda d'appui à la mise en route de cinq jumelages institutionnels devant être engagés dans la première phase du P3A.

Les 9 et 10 novembre une quinzaine de responsables et de cadres des institutions algériennes concernées ainsi que les représentants de la partie française (partenaire principal du consortium) ont pris part à cet atelier.
Ce jumelage doté d'une enveloppe de 870.000 euros a pour objectif une mise en œuvre efficiente des règles de la concurrence. Les partenaires de ce projet sont :
• La Direction Générale de la Concurrence du Ministère du Commerce et le Conseil de la Concurrence du côté algérien ;
• Les Autorités de la concurrence de France, d'Italie et d'Allemagne du côté européen (consortium).

La rencontre a permis aux participants d'affiner les dispositions du contrat de jumelage. Après validation de cette dernière proposition de contrat par les services de la Commission européenne à Bruxelles, la signature du contrat de jumelage interviendra avant la mi-décembre 2010.

Préparation des actions

La réunion a été une occasion appropriée pour aborder en profondeur les volets sur lesquels les partenaires auront à travailler plus, à joindre leurs efforts, à savoir, la formation, la communication et l'information en ligne.
Pour le volet formation ils ont convenu de mener les actions suivantes :
• La formation des formateurs ;
• La production de manuels.
Concernant le volet communication, les représentants des deux parties ont retenu essentiellement :
• La production de guides avec traduction en langue arabe ;
• L'organisation de séminaires.
Enfin, pour le dernier volet relatif à l'information en ligne, ils ont adopté un plan de travail pour :
• L'amélioration du site Web du ministère du Commerce ;
• La création d'un sous site dédié à la concurrence.
Les travaux de cet atelier de réflexion ont permis aux deux parties de mettre au point une proposition finale de contrat de jumelage.

Foramation des CP et des CRJs,
Centre des Affaires Hilton, Alger, Novembre 2010

Session de formation pour les CRJs et les Chefs de Projet de Jumelage

L'organisation de cette formation intervient à quelques semaines de la signature officielle des contrats de jumelage avec les partenaires européens. La gestion d'un jumelage, le déroulement de ses activités ainsi que les solutions à préconiser lors de situations imprévues ont été au centre des activités de ces journées (3 et 4 novembre 2010 à Alger). Les CRJs et les Chefs de Projet des cinq jumelages identifiés et mis en route dans le cadre du P3A(1) (Impôts, Infrastructure Qualité, Qualité de l'Eau, Artisanat et Concurrence) ont assisté à cet atelier. Les cadres de l'UGP et M. Olivier Vanhoenecker, expert français avec une expérience comme Conseiller Résident de Jumelage, ont animé la session de formation.

Atelier de formation des nouveaux Points Focaux

Formation aux nouveaux
Points Focaux, UGP, Alger,
Novembre 2010

Ces dernier mois, de nouveaux points focaux ont été désignés au sein d'autres ministères et organismes algériens. En vue de leur permettre d'accomplir au mieux leur tâche, l'UGP a organisé un atelier de formation à leur intention le 24 novembre 2010 dans les locaux de l'UGP. Une dizaine de nouveaux Points Focaux ont participé à cet atlier.
M. Jean-Marie GOBEAUX, Chef de section à l'Unité de Renforcement des institutions, Jumelage et TAIEX à la DG Elargissement de la Commission européenne était aussi présent en vue d'une meilleure sensibilisation aux instruments du P3A.

Numéro 6
Novembre 2010

Lettre du P3A

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE P3A ET SES INSTRUMENTS

LE PROGRAMME P3A

LE PROGRAMME D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION (P3A) est une initiative conjointe des administrations algériennes et européennes ayant comme finalité le transfert des compétences techniques pour réussir, impulser et consolider le rapprochement des deux parties dans le cadre du libre commerce et du développement économique et social instauré dans le partenariat euro-méditerranéen comme suivi du processus de Barcelone. Le P3A repose sur la qualité de l'accompagnement et la mise à disposition des instruments d'appui institutionnel et technique (Jumelage et TAIEX) visant à faciliter la mise en œuvre de l'Accord d'Association dans toutes ses dimensions.

LES INSTRUMENTS DU P3A

Le Jumelage institutionnel est un instrument de coopération entre un service public d'un pays partenaire et l'institution équivalente dans un État membre de l'Union Européenne.
Il permet d'améliorer et de moderniser les lois, les réglementations et l'organisation des administrations du bénéficiaire en se rapprochant de l'acquis communautaire.
Les Jumelages sont fondés sur la base du compromis entre les partenaires, qui se fixent des objectifs bien précis pour la résolution des problèmes systémiques.
Un Jumelage est un vrai contrat entre les administrations, et constitue un engagement sérieux, concrétisé sur la coopération et l'échange des pratiques entre les parties pour une durée d'exécution allant de 18 à 24 mois.

TWINNING

LE JUMELAGE INSTITUTIONNEL

Le TAIEX est l'acronyme pour Technical Assistance and Information Exchange, c'est à dire, une assistance technique et l'échange d'informations.
Les actions TAIEX sont des missions très spécifiques pour améliorer le fonctionnement des administrations du bénéficiaire (dans ce cas l'Algérie) avec une expertise sur des bonnes pratiques, sur des aspects clés de la réglementation et de l'acquis communautaire.
L'assistance TAIEX se véhicule sous trois formes : missions d'experts en Algérie (durée maximale de 5 jours), des séminaires en Algérie pour la transmission des éléments de l'acquis communautaire à un large public (max. 2 jours), et des visites d'études des fonctionnaires algériens dans les institutions des États Membres de l'Union Européenne (max 5 jours).

TAIEX

Assistance Technique et Échange d'Informations

L' ACTUALITÉ DU P3A

LE P3A S'APPUIE SUR DES OUTILS DE DIFFUSION ET D'INFORMATION, notamment un site Web indépendant et la présente lettre d'Information. L'objectif est de faire connaître les activités, les résultats et les informations relatives au Programme et à la mise en œuvre de l'accord. Ces informations seront publiées et diffusées aussi à travers les médias algériens, fidélisés dans le Club de Presse du P3A. Le site Web du P3A assure, en même temps, la participation active des administrations algérienne et européenne dans l'exécution du programme.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE P3A CONTACTEZ-NOUS :
Unité de gestion du programme — UGP
Enceinte du CNRC, Route nationale 24, le Lido, Mohammadia, Alger
Tel. : +213 21.20.30.38/44 fax : +213 21.20.28.44
Web : www.p3a-algerie.org
La lettre d'information du P3A est publiée régulièrement.
Envoyez nous vos commentaires par e-mail à l'adresse. : lettre@p3a-algerie.org

Le contenu de cette publication ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne